

Mission interministérielle chargée du contentieux stratégique de l'État

- coordination et suivi des contentieux administratifs,
- rédaction des requêtes et des mémoires en défense en appel,
- rédaction de mémoires en défense en première instance pour des litiges nécessitant l'appui de la Mission contentieux,
- engagement et suivi contentieux des procédures d'expulsion de demandeurs d'asile déboutés se maintenant irrégulièrement dans des lieux d'hébergement dédiés,
- rédaction de déclinatoires de compétence devant les juridictions judiciaires et d'arrêtés de conflit,
- prévisions budgétaires concernant le BOP 216 et suivi de l'exécution, notamment au plan financier, des jugements, ordonnances et arrêts,
- expertise des questions juridiques complexes,
- veille de l'actualité juridique,
- mise à disposition et actualisation de la documentation de la préfecture,
- suivi des réponses à donner à la Commission d'accès aux Documents Administratifs (CADA).